

Votes rapports nationaux

Du 24 janvier au 12 février 2024,

- vote du rapport d'activité national,**
- vote du rapport financier national.**

2024 est une année de congrès et de renouvellement des instances du SNES-FSU.

En mai, nous serons amené-es à renouveler nos instances départementale, académique et nationale.

Avant le congrès national de La Rochelle qui se tiendra en mars, chaque syndiqué-e peut exprimer son appréciation sur le rapport d'activité et le rapport financier. Ces rapports sont un bilan rétrospectif des orientations prises et actions menées par notre syndicat pendant la période allant de mai 2021 à décembre 2023.

Nous avons fait le choix à Grenoble d'organiser ce vote afin de permettre aux syndiqué-es de se prononcer sur la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours de ces trois dernières années. Sur la base de ces votes, les délégué-es du congrès académique de Grenoble au congrès national se prononceront sur ces rapports.

C'est un acte démocratique essentiel dans la vie de notre syndicat, c'est pourquoi nous demandons à chaque S1 d'en assurer la réussite en rassemblant autour de ces votes la participation de tou-ttes nos adhérent-es. Chaque syndiqué-e aura reçu avec l'US, le bulletin académique et par voie électronique, les rapports, la manière de procéder, etc.

Section académique du SNES-FSU

**6 av. Marie Reynoard
Grenoble**

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

**Site internet :
grenoble.snes.edu**

Responsables de S1, vous trouverez dans cet envoi l'ensemble du matériel de vote :

- une liste des syndiqués enregistrés ce jour au S3,
- un P.V. de dépouillement à reproduire,e
- un bulletin de vote à reproduire,
- une liste d'émargement.

Vous pouvez également utiliser l'exemplaire de cette circulaire sur le site académique (rubrique publications) et accéder à la liste des syndiqué-s sur le site du SNES-FSU dans votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu/>

Utilisez le matériel académique pour organiser les votes et effectuer le dépouillement.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités de ces votes, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des sections académique ou départementales.

MODALITÉS DE VOTE

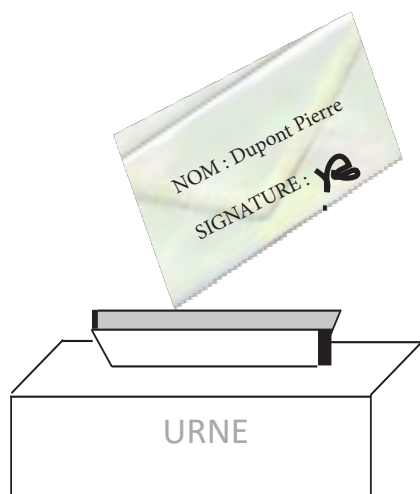
1. Mettre le bulletin portant les 2 votes émis dans la 1^{ère} enveloppe vierge et non cachetée.



2. Glisser la 1^{ère} enveloppe non cachetée dans la 2^{ème} et sceller cette dernière.



3. Compléter et signer la 2^{ème} enveloppe, sans oublier la feuille d'émargement.



1. Les dates du scrutin sont impératives : du mercredi 24 janvier au lundi 12 février inclus, aussi bien pour l'ouverture que pour la clôture. Exceptionnellement, le scrutin peut être clos lorsque tou-ttes les syndiqué-ess du S1 ont voté.

Du fait des vacances scolaires, la commission de dépouillement aura lieu le jeudi 15 février

2. Peuvent prendre part au vote tou-ttes les syndiqué-es à jour de leur cotisation au moment du vote (voir liste jointe).

Cependant l'adhésion peut être acquittée ou régularisée au moment du vote auprès du trésorier du S1.

3. La totalité des cotisations versées doit parvenir au S3 au plus tard en même temps que le PV de dépouillement et la liste d'émargement, sous peine d'annulation des votes du S1.

4. Chaque syndiqué-e émet 2 votes distincts sur son bulletin.

Elle/il doit le faire clairement en se conformant aux indications données sur le bulletin de vote. Le vote s'effectue sous double enveloppe :

- une 1^{ère} enveloppe, vierge et non cachetée, contenant le bulletin
- une 2^{ème} enveloppe cachetée contenant la précédente et portant lisiblement le nom et la signature du syndiqué-e. Chaque votant-e doit en outre signer la feuille d'émargement, qui peut être corrigée par le S1 si nécessaire.

5. Les collègues absent-es de leur établissement pendant la durée du scrutin peuvent voter par correspondance sous double enveloppe. Leur vote doit parvenir au S1 avant la clôture du scrutin. Sur la feuille d'émargement leur signature est remplacée par la mention « vote par correspondance ». Dans ce cas, au dépouillement, joindre au PV l'enveloppe extérieure décachetée et signée par le votant.

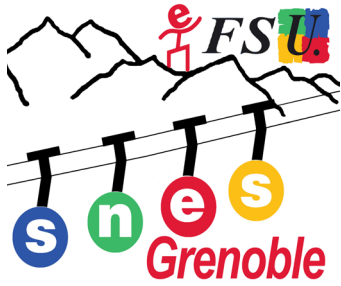
6. Dès la fin du scrutin, le dépouillement est organisé, de manière aussi pluraliste que possible, par chaque S1 qui est habilité à décider de la validité ou de l'éventuelle nullité des bulletins. Seuls les litiges au sein des S1 seront soumis à la commission académique de dépouillement.

Attention !

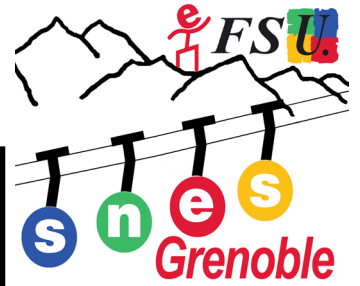
- **nombre de votant-es** = nombre de participant-es effectif-ves au vote = nombre de signatures à l'émargement
- **nombre d'exprimés** = différence entre le nombre de votant-es et le nombre votes nuls ou blancs.

Pour parvenir au S3 avant le 15 février, date de la commission académique, pour enregistrement, **les PV de dépouillement et les listes d'émargement doivent être immédiatement transmis par mél** (voir coordonnées dans l'encadré p.1).

N.B. Les TZR, MA, contractuel-les, AED, AESH, AVS, peuvent voter dans l'établissement où elles/ils se trouvent. Si leur cotisation n'a pas été versée dans l'établissement de vote, **ne pas dépouiller ces votes mais adresser au S3 les enveloppes signées non décachetées, jointes au PV, et indiquer sur la feuille d'émargement l'établissement de cotisation.**



SCRUTINS INTERNES



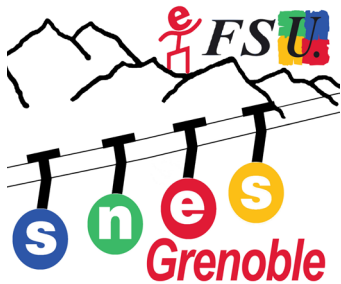
BULLETIN DE VOTE

Vous avez 2 votes à émettre : faites-le très clairement en vous conformant aux indications données :

1. Rapport d'activité national
POUR
CONTRE
ABSTENTION

2. Rapport financier national
POUR
CONTRE
ABSTENTION

Pour chacun des votes ci-dessus, encrer votre choix ou rayer nettement les 2 mentions inutiles.



SCRUTINS INTERNES



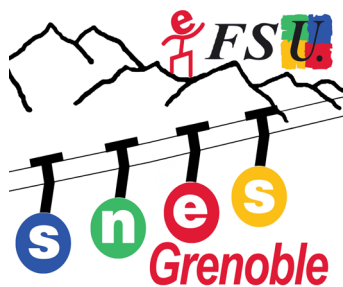
BULLETIN DE VOTE

Vous avez 2 votes à émettre : faites-le très clairement en vous conformant aux indications données :

1. Rapport d'activité national
POUR
CONTRE
ABSTENTION

2. Rapport financier national
POUR
CONTRE
ABSTENTION

Pour chacun des votes ci-dessus, encrer votre choix ou rayer nettement les 2 mentions inutiles.



VOTES INTERNES

24 JANVIER - 12 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Code de l'établissement : _____

N° du département

Nom de l'établissement : _____

Ville de l'établissement : _____

Secrétaire du S1 : _____

Tél : _____

Trésorier du S1 : _____

Tél : _____

Nombre de syndiqués ayant cotisés :

RÉSULTATS DES VOTES

1. RAPPORT NATIONAL D'ACTIVITÉ

VOTANTS EXPRIMÉS POUR CONTRE ABSTENTIONS

2. RAPPORT NATIONAL FINANCIER

VOTANTS EXPRIMÉS POUR CONTRE ABSTENTIONS

Nom et signature des membres de la commission de dépouillement :

La/le secrétaire du S1

La/le trésorier·e

Autre(s) membre(s)